Politique : rétablir l'équilibre financier de l'assurance-chômage

Autor(en): **Lenzin, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **37 (2010)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-913062

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

(PDC) considéraient le traité comme étant certes inopportun, mais nécessaire pour empêcher de faire du tort à l'UBS et à l'économie suisse. L'Union démocratique du centre (UDC) a rejeté l'accord par principe, car elle ne voulait pas lever le secret bancaire. Les socialistes (PS) et les Verts ont rendu leur approbation dépendante des impôts supplémentaires sur les bonus et d'une régulation plus sévère des banques. Comme le PRD et le PDC seuls n'ont pas la majorité au Parlement, un oui ne paraissait possible qu'avec des concessions faites à la gauche. Toutefois, au dernier moment, l'UDC a pris ses distances à l'égard de son non. Pour empêcher un impôt sur les bonus, comme elle le dit elle-même – sous la pression de l'économie, comme le pensaient ses critiques.

Le monde à l'envers au Parlement

Il en a ainsi résulté une situation assez paradoxale: l'UDC, parti pourtant fervent défenseur du secret bancaire, intervenait en faveur de son assouplissement, alors que le PS, qui le critiquait depuis des années, était le seul à l'avoir défendu. Voilà qui, à lui seul, montre à quel point les débats étaient marqués par le calcul politique des partis. Pour conclure, les forces qui voulaient adopter le traité sans condition s'imposèrent finalement. Les discussions relatives aux bonus élevés et à la régulation plus sévère des banques ne sont pas closes pour autant. En principe, tous les partis sont d'accord sur le fait que la problématique du «too big to fail» doit être résolue. Il ne faudrait plus jamais en arriver à ce que l'État sauve une grande banque. Ceci devrait être atteint le plus tôt possible grâce à des parts plus élevées de capitaux propres des banques. Aucune unanimité n'a (encore) été trouvée en ce qui concerne l'arrangement concret des mesures correspondantes.

Rétablir l'équilibre financier de l'assurance-chômage

La crise a fait augmenter encore le déficit de l'assurance-chômage. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent l'assainir grâce à des recettes supplémentaires et à des réductions de prestations. Les syndicats et la gauche ont saisi le référendum. Par René Lenzin

Le financement actuel de l'assurance-chômage suisse (AC) est établi sur une moyenne de 100 000 personnes sans-emploi. Aujourd'hui, leur nombre s'élève toutefois à un bon 150 000 et, pendant la haute conjoncture, il n'a pas été une seule fois inférieur à la valeur moyenne visée. C'est pourquoi l'AC a accumulé des dettes à hauteur de neuf milliards de francs. Celles-ci ne sont pas dues uniquement à la crise actuelle, mais aussi à un déficit structurel, c'est-à-dire à un déséquilibre permanent entre les recettes et les dépenses. Un mélange de primes plus élevées et de corrections de prestations devrait permettre de réduire ces dettes et de rétablir l'équilibre financier de l'assurance. Les mesures suivantes sont prévues:

Recettes supplémentaires (646 millions de francs par année): les retenues sur les revenus assurés (jusqu'à 126 000 francs) seront augmentées et passeront de 2 à 2,2%. Un pour-cent sera désormais prélevé sur la part de salaire de 126 000 à 315 000 francs.

Économies (622 millions de francs par année): les chômeurs sans enfant seront à l'avenir obligés d'accepter également un poste qui ne correspond pas à leurs qualifications. Les personnes de moins de 25 ans sans obligation d'entretien envers des enfants n'auront plus droit qu'à 200 au lieu de 400 jours d'indemnisation comme jusqu'à présent. Les chômeurs qui ont cotisé pendant 12 mois tout au plus ne bénéficieront plus que de 260 au lieu de 400 jours d'indemnisation comme jusqu'à présent. Les jeunes qui quittent l'école ou les études devront attendre 120 jours avant de pouvoir bénéficier des prestations de l'AC. Les programmes d'occupation de l'État ne seront plus pris en compte dans le calcul de la période de cotisation.

Le Conseil national a adopté le projet par 91 voix à 64, le Conseil des États par 32 à 12. Le Conseil fédéral et les partis bourgeois considèrent la révision comme un compromis équilibré. L'Union démocratique du centre et les radicaux voulaient certes aller encore plus loin dans les réductions de prestations, mais ils ont finalement approuvé la révision eu égard à une possible votation populaire. Il y aura votation dans la mesure où les syndicats, les socialistes et les Verts ont saisi le référendum. Ils parlent d'une atteinte à la sécurité sociale, qui pénalise les personnes qui souffrent déjà le plus de la crise.

Si le peuple rejette la révision, le Conseil fédéral devra augmenter les retenues salariales début 2011, car l'AC a dépassé le taux d'endettement autorisé par la loi. Sans mesures d'économie, cette augmentation des primes serait toutefois plus importante que ce qui est prévu par la révision.

Calmy-Rey et la ministre de la Justice Eveline Widmer-Schlumpf seraient également complices de manque d'information. En plus du climat de méfiance, le Conseil fédéral serait aussi affecté par une certaine économie de cuisine, ce qui chargerait la vue globale, écrivent encore les auditeurs.

Le rapport loue et réprimande l'autorité de surveillance des marchés financiers (Finma). Elle aurait bien préparé et exécuté le paquet de sauvetage lourd de plusieurs milliards pour l'UBS en 2008 avec la Banque nationale. La Finma aurait également identifié tôt la portée du conflit fiscal américain. Mais lors de son examen, elle se serait appuyée massivement sur un rapport mandaté par l'UBS elle-même, ce qui aurait mis son indépendance en question.

L'UBS doit corriger son comportement

Le rapport s'achève sur 19 recommandations, 5 motions et 2 postulats. Les manquements du Conseil fédéral en termes de gestion en sont l'objet principal. La CdG veut contraindre le gouvernement à dresser dans tous les cas des procès-verbaux, même pour les affaires secrètes. Il devrait en outre élaborer un système de conduite politique stratégique ainsi qu'un système de surveillance et de détection afin d'améliorer la capacité d'action dans les situations de crise. Bien que la surveillance parlementaire n'ait pas la compétence d'examiner le comportement de l'UBS, elle a également adressé des recommandations à la banque. La CdG a notamment sommé l'UBS de se pencher sur son propre comportement au cours de la crise. RL